



Pour diffusion immédiate : 19/12/2023

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL POURSUIT LE RÔLE DE NEW YORK EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ RACIALE ET SIGNE LA LOI PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES RÉPARATIONS ET LA JUSTICE RACIALE

S.1163-A/A.7691 Établit la Commission de la communauté de l'État de New York sur les réparations et reconnaît l'injustice fondamentale et l'inhumanité de l'esclavage

Commission chargée d'examiner l'institution de l'esclavage, la discrimination raciale et économique subséquente à l'encontre des personnes d'ascendance africaine et l'impact sur les personnes d'ascendance africaine en vie

La gouverneure Hochul a signé aujourd'hui une loi visant à maintenir le leadership de New York en matière d'équité raciale en créant une nouvelle commission chargée d'étudier les réparations et la justice raciale. Cette commission reconnaît l'horrible injustice de l'esclavage et sera chargée d'examiner l'héritage de l'esclavage, la discrimination subséquente à l'encontre des personnes d'ascendance africaine et l'impact que ces forces continuent d'avoir aujourd'hui.

« Aujourd'hui, nous poursuivons nos efforts pour réparer les erreurs du passé en reconnaissant le douloureux héritage de l'esclavage à New York », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Nous avons l'obligation morale de prendre en compte toutes les parties de notre histoire commune en tant que New-Yorkais, et cette commission marque une étape cruciale dans ces efforts. »

Andrea Stewart-Cousins, chef de la majorité au Sénat de l'État, a déclaré, « Je tiens à remercier la gouverneure Kathy Hochul d'avoir signé cette loi transformatrice et d'avoir apporté son soutien à l'État de New York pour l'aider à entamer son processus de réconciliation avec le passé. Je suis reconnaissant au sénateur James Sanders de s'être fait le champion de cette cause et d'avoir été le pilier d'un changement positif. En tant que chef de la majorité au Sénat, je suis également fier d'avoir travaillé avec diligence pour aider à l'adoption de cette législation historique par le Sénat de l'État. Ensemble, New York peut façonner un avenir marqué par la justice et l'équité. »

Carl E. Heastie, président de l'Assemblée, a déclaré, « Aujourd'hui marque un moment important dans l'histoire de New York. Les Afro-Américains ont été victimes

d'injustices raciales, économiques et institutionnelles qui ont frappé nos communautés pendant des décennies - une réalité que nous devons encore reconnaître. Bien que nous ayons parcouru un long chemin depuis l'institution de l'esclavage, ses vestiges sont encore perceptibles et nécessitent une réflexion plus approfondie et des changements. Avec la création de la commission de la communauté de l'État de New York sur les réparations, nous pouvons créer des solutions législatives et des structures politiques susceptibles d'avoir un impact durable. Merci à la gouverneure Hochul, au sénateur Sanders et à la députée Solages pour leur travail acharné qui a permis de faire de cette journée une réalité. Faisons en sorte que New York aille de l'avant. »

La législation S.1163-A/A.7691 reconnaît le rôle important qu'a joué l'institution de l'esclavage dans la création et l'histoire de New York. La législation établit la commission communautaire sur les remèdes de réparation, qui sera composée de neuf membres spécialement qualifiés pour servir en vertu de leur expertise, de leur éducation, de leur formation ou de leur expérience vécue dans les domaines des études africaines ou américaines, du système juridique pénal, des droits de l'homme, des droits civils, des organisations de réparation, et d'autres domaines pertinents.

Avant la révolution américaine, il y avait plus d'Africains asservis à New York que dans toute autre ville, à l'exception de Charleston, en Caroline du Sud, et la population d'Africains asservis représentait 20 % de la population de New York, tandis que 40 % des ménages coloniaux new-yorkais possédaient des Africains asservis. Cela a fait partie intégrante du développement de l'État de New York, et les conséquences de l'institution de l'esclavage - et, par la suite, de la discrimination et du racisme systémique qui en découlent - peuvent encore être observées aujourd'hui.

Le sénateur de l'État, James Sanders, a déclaré, « Aujourd'hui, nous plantons une graine d'espoir, non seulement pour la ville de New York et l'État de New York, mais aussi pour la nation. Le projet de loi S.1163A témoigne du pouvoir de la persévérance, des voix inébranlables qui réclament la justice. Que ceci soit un phare, un appel à l'action pour que chaque coin de ce pays se confronte à sa propre histoire, reconnaisse les injustices qui nous lient, et travaille ensemble vers un avenir où les réparations ne sont pas seulement un mot, mais une réalité vécue par tous. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à la gouverneure Kathy Hochul pour avoir promulgué ce projet de loi historique. Il s'agit d'une avancée monumentale dans notre lutte pour la justice raciale, qui n'aurait pas été possible sans le courage et l'engagement de la gouverneure. Le projet de loi S.1163A n'est pas une ligne d'arrivée, mais un point de départ. La commission des réparations qu'elle met en place est un vecteur de vérité, une plateforme pour les voix trop longtemps réduites au silence. Leurs conclusions ne seront pas faciles, mais elles seront nécessaires. Ils nous guideront vers des réparations non seulement pour le passé, mais aussi pour l'avenir, en construisant un héritage d'équité où chaque enfant, quel que soit son héritage, peut rêver sans les chaînes de l'injustice historique. Je pense que les réparations sont essentielles pour parvenir à une véritable justice raciale dans notre pays. Nous devons reconnaître et traiter les préjudices du passé afin de créer un avenir plus juste et plus équitable pour tous. »

La membre de l'Assemblée Michaelle C. Solages a déclaré, « En reconnaissant l'histoire de New York, nous sommes confrontés au coût élevé des injustices raciales. Grâce à la signature par la gouverneure Hochul de la Commission des réparations et des remèdes, l'État de New York donnera aux communautés les moyens de participer activement à l'élaboration de la voie à suivre pour parvenir à l'unité et à la guérison. Les réparations jettent les bases d'un avenir où tous les New-Yorkais pourront s'épanouir et prospérer. Je félicite le corps législatif, la gouverneure et les défenseurs des droits de l'homme pour leurs efforts de collaboration. Je suis fier d'avoir parrainé cette législation et je suis impatient de continuer à progresser ensemble pour façonner notre avenir commun. »

Hazel N. Dukes, président de la conférence de l'État de New York de la NAACP, a déclaré, « Avec la création de cette commission, nous aurons la possibilité de revoir et d'examiner l'histoire des Afro-Américains dans l'État de New York. Et lorsque le rapport sera terminé, il nous fournira les outils nécessaires - où nous devrions aller pour la croissance économique, pour une santé de qualité, pour l'équité dans l'éducation, la formation professionnelle, la création d'emplois, le logement - et bien d'autres choses encore. C'est un grand jour pour l'État de New York qui avance dans la bonne direction, celle de l'inclusion de toutes les personnes. Merci au gouverneure et aux chefs de file de notre législature d'avoir pris cette mesure importante. »

La commission est chargée d'examiner l'héritage de l'esclavage et ses effets négatifs persistants sur les personnes vivant actuellement dans l'État de New York, dans le but de publier un rapport comprenant des recommandations sur les mesures à prendre pour remédier à ces inégalités de longue date. Ce rapport écrit de conclusions et de recommandations doit être soumis au président temporaire du sénat, au président de l'assemblée, aux chefs de file des minorités du sénat et de l'assemblée et à la gouverneure de l'État de New York, au plus tard un an après la date de la première réunion de la commission.

La directrice générale de la FPWA et présidente de la Commission de la justice raciale de NYC (2021-2022), Jennifer Jones Austin, a déclaré, « La signature par la gouverneure Hochul de la législation S. 1163-A/A. 7691 met l'État de New York sur la voie claire et sans précédent de la réparation des torts flagrants de l'esclavage dans l'État de New York et des préjudices qui ont persisté pendant toutes les années qui se sont écoulées depuis. La participation de New York à la traite des esclaves a laissé non seulement des cicatrices, mais aussi une plaie béante sur les personnes et les communautés d'origine africaine, qui n'a pas encore cicatrisé en raison de l'esclavage et du racisme structurel et systématique qui en a résulté. Cette législation, qui établit une commission chargée d'examiner ces injustices et de tracer la voie à suivre, ouvre la voie à des réparations pour notre État et, éventuellement, pour la nation. Merci, gouverneure Hochul, pour votre engagement ferme et inébranlable en faveur de l'équité raciale. »

Yohuru Williams, Directeur fondateur de Racial Justice Initiatives de l'Université de St. Thomas (Minnesota), a déclaré, « Je félicite l'État de New York pour sa démarche audacieuse et louable visant à remédier aux injustices historiques grâce à la création de cette nouvelle commission. Après avoir participé activement à des initiatives analogues à St. Paul, dans le Minnesota, M. Williams poursuit, « Je suis conscient de l'importance de reconnaître et de corriger l'impact profond des inégalités historiques et de la tâche difficile mais importante qui attend New York. En cette période charnière, marquée par une prise de conscience accrue du racisme systémique, l'engagement d'États comme New York et de dirigeants réfléchis comme la gouverneure Hochul à s'atteler à la tâche cruciale des réparations souligne la responsabilité commune de faire le point sur le passé de notre nation. C'est grâce à ces efforts que nous ouvrons la voie à la guérison, à la justice et à un avenir plus équitable, en réaffirmant notre engagement collectif à démanteler l'héritage du racisme systémique. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site www.governor.ny.gov.
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)